



# ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019**

**RÉSOLUTIONS 2019-48 À 2019-50 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **10 avril 2019** à 12 heures (midi), par voie d'appel conférence.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
Mme	Sandra El-Helou	administratrice et conseillère municipale
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019**

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2019 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

**2019-48**

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2019.

### **CONTRAT OCTROYÉ À KBS+P CANADA SEC (UTILISANT ÉGALEMENT LES NOMS «KBS+P MONTRÉAL» ET «FORSAMN & BODENFORS») - DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'OBTENIR SA PERMISSION DE POURSUIVRE L'EXÉCUTION DU CONTRAT - AUTORISATION**

---

ATTENDU le contrat octroyé à l'entreprise KBS+P MONTRÉAL (utilisant également les noms «KBS+P CANADA SEC» et «FORSAMN & BODENFORS») aux termes de la résolution 2016-83 adoptée par le conseil d'administration de la STL le 3 mai 2016 pour des services professionnels d'une agence de communication intégrée;

ATTENDU l'avis reçu de l'Autorité des marchés publics (AMP) le 14 mars 2019 à l'effet que l'autorisation de contracter de KBS+P CANADA SEC, émise par l'AMP, est expirée;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et la *Loi sur les contrats des organismes publics*, la STL peut, dans les 30 jours de cet avis, demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de lui permettre de continuer le contrat en cours avec KBS+P CANADA SEC pour un motif d'intérêt public, et ce, malgré l'expiration de son autorisation de contracter;

ATTENDU le sommaire décisionnel de la direction, Communications et marketing, traitant des impacts que le contrat avec KBS+P CANADA SEC prenne fin de façon prématurée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

**2019-49**

AUTORISER le directeur général de la STL à adresser une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que le permet la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et la *Loi sur les contrats des organismes publics*, afin d'obtenir sa permission de poursuivre l'exécution dudit contrat octroyé à l'entreprise KBS+P CANADA SEC (utilisant également les noms « KBS+P MONTRÉAL » et « FORSAMN & BODENFORS »), et ce, malgré que l'autorisation de contracter de cette dernière soit expirée; et

AUTORISER le directeur général de la STL à signer tout document aux fins de cette demande.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

**2019-50**

de lever l'assemblée à 12h11.

---

**Eric Morasse, président**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**